

Faire classer son meublé de tourisme : démarches, coût et avantages

Étoiles, abattement 50 %, maintien du régime micro.

Le meublé non classé perd des avantages en 2026 (fin du régime micro-entrepreneur, abattement réduit). Le classement devient un vrai levier.

C'est quoi le classement ?

Un classement de **1 à 5 étoiles**, délivré pour **5 ans** après la visite d'un organisme accrédité (référentiel Atout France), sur une grille de critères (équipements, confort, services).

Les démarches

Vous demandez la visite à un organisme accrédité, qui évalue puis propose une décision de classement. Coût indicatif : **~100 à 300 €**.

Pourquoi se faire classer (avantages 2026)

- **Micro-BIC** : abattement **50 %** (au lieu de 30 %) et plafond **77 700 €** (au lieu de 15 000 €).
- **Cotisations** : possibilité de rester au régime micro-entrepreneur (que le non classé perd en 2026), taux ~6 %.
- Taxe de séjour adaptée, exonération de CFE possible, meilleure visibilité.

Pour beaucoup d'hôtes, le gain fiscal dépasse largement le coût. **MonCA+** suit vos seuils et vous aide à mesurer l'intérêt du classement.

■ Essayez MonCA+ gratuitement 7 jours, sans carte bancaire : moncaplus.fr

Information indicative à jour des éléments connus en 2026 ; elle ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal. Vérifiez auprès de votre mairie, de votre SIE ou de votre expert-comptable. © Cap sur le Direct — MonCA+